

Séance du 11 octobre 2018

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement dans la salle de réunion du siège de la CCBI, située à Haute Boulogne à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers :	* Conseillers présents :	A. HUCHET, M.-L. MATELOT, J. MATELOT--MORAIS
> en exercice : 23		F. LE GARS, T. GROLLEMUND, J.-L. GUENNEC, M.-F. LE BLANC, G. LE CLECH,
> présents : 22		J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE
> votants : 22		B. FLAMENT, C. LE FLOCH, C. TOULMÉ
		M. DAVID, M.-P. GALLEN
Date de convocation : 03/10/18	* Conseillers représentés :	S. CHANCLU <i>pouvoir à A. HUCHET</i> - COLLIN <i>pouvoir à F. LE GARS</i> - F.-X. COULON <i>pouvoir à M.-P. GALLEN</i> - P. ENHART <i>pouvoir à M.-F. LE BLANC</i> - H. MICHE de la BAUME <i>pouvoir à B. FLAMENT</i> - I. VILLATTE <i>pouvoir à M. DAVID</i>
Date de publication et d'affichage : 18/10/18	* Conseiller absent :	L. HUCHET

Délibération n° 18-207-B1

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Myriam DAVID se porte candidate.

Le conseil communautaire approuve la nomination de Myriam DAVID comme secrétaire de séance.

Délibération n° 18-208-V12

SALLE ARLETTY : PROGRAMMATION CULTURELLE – DERNIER TRIMESTRE 2018

La personne responsable de la salle Arletty a proposé aux élus une programmation culturelle pour le dernier trimestre 2018. Les élus, réunis le 1^{er} octobre 2018 en commission, ont validé les propositions et donné un avis favorable aux quatre spectacles proposés :

- HYPNOSIS, le vendredi 2 novembre 2018 à 20 h 30
- FEST NOZ, le samedi 3 novembre 2018 à 21 h 00
- 14-18 DESTINS DE FEMMES, le jeudi 8 novembre 2018
- FRICHTI, le mardi 11 décembre 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par 2 « abstentions » et 19 voix « pour » :

1) Valide le choix du spectacle « HYPNOSIS »

a) Autorise le président à signer un contrat de cession de spectacle avec Hypnose spectacle SARL, 198 avenue Jean Mermoz - 64000 PAU, représenté son gérant, Hervé BARBEREAU ;

b) Valide le budget du spectacle :

* <u>Dépenses</u> :	4 318,80 €
• <u>Dépenses payées à la compagnie</u> :	2 887,50 €
- Cachet	2 637,50 €
- Transport train	250,00 €

• Dépenses payées directement par la CCBI :	1 431,30 €
- Frais maritimes	30,00 €
- Hôtel 2 nuits : 1 personne	101,50 €
- Demi-pension + midi	83,00 €
- Impression billets entrées	150,00 €
- Escale lumineuse	316,80 €
- Transport terrestre	150,00 €
- SACEM estimée	600,00 €

* **Recettes** (billetterie communauté de communes) estimées à **1 200,00 €**

c) Fixe les tarifs des entrées :

- Tarif plein adulte	17,00 €
- Tarif réduit adulte (insulaire)	12,00 €
- Tarif plein - 18 ans	9,00 €
- Tarif réduit - 18 ans (insulaire)	6,00 €

2) **Valide le choix du spectacle « FEST-NOZ »**

a) Autorise le président à signer un contrat d'engagement à durée déterminée avec Tristan LE BRETON (5 La Veillardais - 35480 Saint-Malo-de-Phily), avec Gurvan MOLAC (La poulinière - 35160 Monterfil), avec Alexandre SALLET (45 rue Danielle Mitterrand - 35650 Le Rheu), ainsi qu'un contrat de cession et une convention de partenariat avec l'association Ar Barzhed (sise chez Olivier FERRANDO, Rue Willaumez - 56360 Sauzon), représentée par Olivier FERRANDO, en sa qualité de président ;

b) Valide le budget du spectacle :

* **Dépenses :** **1 966,80 €**

• Dépenses payées au producteur :	1 200,00 €
- Cachet Beat Boet Trio	900,00 €
- Facture Dam'Oui Gast Ar Barzhed	300,00 €
• Dépenses payées directement par la CCBI :	766,80 €
- Frais maritimes : 2 x A/R	60,00 €
- Impression billets entrées	150,00 €
- Escale lumineuse	316,80 €
- SACEM estimée	240,00 €

* **Recettes** (billetterie communauté de communes) estimées à **800,00 €**

c) Fixe les tarifs des entrées :

- Tarif plein adulte	6,00 €
- Tarif - 10 ans	gratuit

3) **Valide le choix du spectacle « 14-18 DESTIN DE FEMMES »**

a) Autorise le président à signer un contrat de cession de droits de représentation avec l'association : ACT-MEIZAD, BP 17 à Le Palais, représentée par son président, Matthieu de LABORDE NOGUEZ ;

b) Valide le budget du spectacle :

* **Dépenses :** **1 970,00 €**

• Dépenses payées au producteur :	1 500,00 €
- Cachet Act-Meizad	1 500,00 €
• Dépenses payées directement par la CCBI :	980,00 €
- Frais maritimes 4 personnes A/R	130,00 €
- Frais de route	150,00 €
- Affiches	200,00 €
- Impression billets entrée	150,00 €
* Location matériel	350,00 €

* **Recettes** estimées à **660,00 €**

c) Fixe les tarifs des entrées :

- Tarif plein adulte	11,00 €
- Tarif - 18 ans	gratuit

4) **Valide le spectacle FRICHTI**

a) Autorise le président à signer un contrat de cession de droits de représentation avec la Compagnie du théâtre buissonnier, 2 rue Sainte-Anne - BP 60171 - 28401 Nogent-le-Rotrou cedex, représentée par sa présidente, Nadine CANN ;

b) Valide le budget du spectacle :

* <u>Dépenses</u> :	<u>3 851,40 €</u>
• Dépenses payées à la compagnie :	2 606,40 €
- Cachet	2 160,00 €
- Transport	446,40 €
• Dépenses payées directement par la CCBI :	1 245,00 €
- Frais maritimes	260,00 €
- Hôtel 2 nuits/2personnes	204,00 €
- Repas	216,00 €
- SACEM estimé	565,00 €

* **Recettes** :

0,00 €

La manifestation est offerte aux enfants de 0 à 5 ans dans le cadre du temps scolaire.

c) Fixe les tarifs des entrées : Gratuité

Pour extrait conforme